

Elaborer le SRADDT dans le dialogue : des options stratégiques proposées au débat démocratique

A travers les chapitres précédents, nous avons livré les éléments d'une analyse de la réalité régionale, parfois extrapolée à travers des tendances et des projections. Cette analyse peut constituer un socle commun pour établir une vision à 10 ou 20 ans de notre région Centre qui soit partagée par les décideurs et les habitants et se concrétise dans notre Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

Afin que le SRADDT porte cette vision partagée, il est indispensable d'établir un dialogue, campé sur ce diagnostic factuel (qui peut se compléter), ouvrant l'esprit de chacun à un effort d'imagination invitant chacun à inventer l'avenir de notre région.

Ce travail est essentiel, il est de l'affaire de tous, car il ne serait être « le fait du prince ». Il sera le résultat d'un processus impliquant tous les habitants qui veulent contribuer à cette démarche d'intérêt général.

Puisque la loi a donné au Conseil régional la responsabilité d'élaborer le SRADDT, les élus régionaux ont la mission particulière d'organiser cet exercice de prospective, et de proposer les termes du débat :

- ✓ Quelles sont les questions auxquelles le SRADDT devra permettre d'apporter des réponses ?
- ✓ Quelles sont les grandes « options stratégiques » qui vont structurer notre débat et notre vision commune de l'avenir régional ?

Ce dernier chapitre de notre diagnostic doit nous permettre à la fois de prendre la hauteur de vue indispensable, mais aussi de rechercher les thèmes sur lesquels il faudra pouvoir prendre des décisions concrètes.

A Quelles sont les questions auxquelles le SRADDT doit apporter des réponses ?

A travers un SRADDT, on souhaite trouver une hiérarchisation des enjeux qui permette ensuite de déterminer des priorités, puis d'expliquer des choix dans la nature et la localisation d'infrastructures, d'équipements et d'activités.

La hiérarchisation des enjeux est l'essence même du choix politique.

A travers leur Agenda 21 régional, les élus du Conseil régional du Centre se sont accordés sur 4 grands enjeux de développement durable :

- une économie dynamique et innovante, pourvoyeuse d'emploi pérenne ;
- des habitants bien formés, ouvert à la société de la connaissance et à la culture, solidaire ;
- un environnement préservé, un territoire attractif et équilibré.
- des politiques régionales équitables et maîtrisées

Ces enjeux sont aussi à situer dans un contexte international et national, qui révèle un certain nombre de défis :

- ✓ **Le défi du vieillissement de notre population**, qui pose à la fois la question de l'accompagnement du grand âge (hébergement, santé, suivi social), la question de la diminution du nombre d'actifs et celle de la dynamique territoriale dans les territoires ruraux.
- ✓ **Le défi du changement climatique et de la perte de biodiversité**, qui implique de faire évoluer nos modes de vie. (consommation d'énergie), notre rapport à la nature (pollution, déchets, risques naturels).

- ✓ **Le défi de l'endettement et des limites de la ressource financière**, qui frappe l'ensemble de la sphère publique et qui va obliger à des choix collectifs afin de ne pas hypothéquer la capacité à agir des générations futures.
- ✓ **Le défi des mutations économiques**, qui résulte à la fois de la mondialisation de notre économie et de l'évolution des enjeux environnementaux (l'ancienne suprématie de l'occident dans la maîtrise des technologies et des réseaux commerciaux ou financiers, a été remise en question). Non seulement les activités de main-d'œuvre sont délocalisées, mais les activités requérant un bon niveau d'éducation entrent désormais dans un processus semblable.

Il convient d'étudier et d'articuler leur dimension territoriale aux différentes échelles (Europe, France, inter-régions, région, grands espaces régionaux, départements, zones d'emplois, agglomérations, espaces périurbains, villes, espaces ruraux).

Dans ce cadre, les principaux questionnements se précisent :

Questions générales d'organisation de l'espace

- ⇒ Quelles relations entre la région Centre et les régions voisines ?
- ⇒ Quelles infrastructures de niveau national et européen restent à construire en région Centre ?
- ⇒ Puisque la région Centre ne possède pas une métropole principale, quelles fonctions, quelles relations et quelles complémentarités entre les deux aggro de plus de 250000 et les autres agglomérations.
- ⇒ Quel service public et quel service au public selon la taille des villes et villages ?
- ⇒ Face à l'étalement urbain, quel modèle d'utilisation du foncier et de structuration du réseau de villes et de villages ?
- ⇒ Quel logement social ?
- ⇒ Quels territoires de projets ?

Questions relatives aux infrastructures de transports

- ⇒ Quel développement des transports en commun, quelle organisation intermodale, quelle organisation de rabattement vers les gares, quel co-voiturage ?
- ⇒ Quelle inscription de la région Centre dans le réseau TGV et dans le réseau d'aéroports ?
- ⇒ Pouvons-nous considérer que notre réseau routier et autoroutier répond aux besoins du futur ?
- ⇒ Quels réseaux routiers pour décongestionner les agglomérations et séparer les flux locaux des flux nationaux ?
- ⇒ Quelle place pour les modes de déplacement doux ? La région Centre, région exemplaire pour les circuits vélo ?

Questions liés à la localisation des activités économiques

- ⇒ Faut-il créer ou étendre des ZAE et selon quels critères ?
- ⇒ Quels niveaux d'équipements et de services pour nos ZAE ?
- ⇒ Quelle offre pour les activités de logistique ?
- ⇒ Faut-il des ZAE spécialisées dans certaines filières économiques ?
- ⇒ Où implanter les activités économiques dans les villes ? centralité, périphérie, transport en commun...
- ⇒ Quel avenir et quel rôle pour les pôles de compétitivité, les clusters ?
- ⇒ Quelle filière d'avenir autour de la recherche et de produits innovants ?
- ⇒ Quel développement économique autour du tourisme et de l'accès aux loisirs.

Questions liées à la localisation des activités d'éducation

- ⇒ Quelle proximité pour les écoles primaires, les collèges, les lycées, les CFA ?
- ⇒ Quelles infrastructures de formation continue pour les faibles niveaux de qualification qui ont peu de mobilité ?
- ⇒ Quelle gestion prévisionnelle des compétences à l'échelle des différents territoires ?

- ⇒ Faut-il développer les antennes universitaires et les formations supérieures au-delà de Tours et Orléans, quel développement pour l'enseignement supérieur, le bipôle Tours Orléans et leurs antennes ?
- ⇒ Faut-il attirer ou créer d'autres structures de formation supérieure ?

Questions liées à la localisation de structures d'innovation.

- ⇒ Faut-il accompagner le maintien ou le développement des structures nationales de recherche ? Le cas échéant, sur quels thèmes, sur quels lieux ?
- ⇒ Les plates-formes de R&D public-privé sont-elles structurantes ? Comment les soutenir ?

Questions liées à la présence des services publics et des services au public.

- ⇒ Quelle présence des services publics régaliens en région Centre (justice, sécurité, santé, éducation, impôts) ?
- ⇒ Quelle présence des services publics de la poste, de la sécurité incendie, des transports en commun, de la distribution de l'eau, du traitement des déchets ?
- ⇒ Quelle présence des organismes consulaires sur les territoires ?
- ⇒ Quel niveau de service aux personnes dans le domaine de la santé, de la garde d'enfants, de l'assistance sociale, du maintien à domicile des personnes âgées, de l'accueil des personnes âgées en établissements médicalisés ?
- ⇒ Quel niveau d'équipement pour les activités sportives et de loisirs ?
- ⇒ Quelle présence des établissements culturels sur les territoires ?
- ⇒ Quel niveau d'équipement et d'usage des Technologies de l'Information et de la Communication ?
- ⇒ Quel réseau d'information.

Bien évidemment, cette liste de questionnement doit être complétée, et les réponses à corréliser avec les moyens financiers qui doivent être dégagés par les acteurs territoriaux en fonction de leurs responsabilités.

B - Quelles sont les grandes « options stratégiques » qui vont structurer notre vision commune de l'avenir régional ?

Afin de lancer le dialogue autour de ces questionnements, et afin d'aller assez vite à des propositions utiles, les élus régionaux ont souhaité définir un nombre limité « d'options stratégiques », qui s'inscrivent dans une vision dynamique et volontaire de l'avenir de la région Centre. La crise a révélé la fragilité de notre système économique et social jusqu'à parfois nous faire douter de nos atouts elle a aussi précisé la place majeure qui doit être donnée à l'activité humaine et aux investissements pérennes.

L'investissement doit évoluer et il s'agit de modifier profondément nos habitudes de vie et de consommation, en nous passant du pétrole et en respectant mieux notre environnement naturel. Nous devons investir dans le durable, avec une perspective d'un bon retour sur ces investissements, qui justifie par exemple notre niveau d'emprunt. Mais dans un monde qui doute, il est indispensable de tracer des perspectives à la fois réalistes et motivantes, qui encouragent l'action et l'initiative, l'épanouissement des talents et la solidarité.

Avant de proposer ces options stratégiques, on peut utilement reprendre la liste de éléments les plus marquants de la région Centre, ce qui constitue en quelque sorte son identité et sa « personnalité » :

Des atouts :

- 4^{ème} rang des régions françaises pour le revenu fiscal par habitant,
- la proximité de l'Ile-de-France, centre majeur de décision, de consommation, et de service
- un espace à la fois peuplé (2,5 millions d'habitants) et de faible densité,
- une répartition de la population plus équilibrée que la plupart des autres régions, malgré les disparités intrarégionales

- une richesse patrimoniale et en espaces naturels diversifiés dont la Loire et son classement UNESCO,
- sa position de « grenier de l'Europe » et la diversité de ses productions agricoles,
- 6^{ème} rang national et diversité en matière d'industries, y compris énergie,
- un chômage structurellement inférieur au niveau national.
- un axe fort reconnu au niveau national et international : l'axe ligérien, la concentration urbaine la plus dynamique sur le plan démographie et économique du Bassin parisien hors Ile-de-France.

Des faiblesses :

- malgré une réelle cohérence historique et géographique, un déficit d'identification et un complexe sur son nom,
- un fléchissement dans le palmarès des régions françaises pour son PIB, lié à la nature des activités industrielles historiquement implantés en région.
- un vieillissement accentué et des perspectives qui amplifieraient les écarts,
- une accessibilité insuffisante à l'Europe et au monde par fer et par air,
- un manque d'attractivité pour les jeunes, notamment pour l'enseignement supérieur,
- un niveau de formation et de qualification insuffisant,
- une densité médicale particulièrement faible et dont les perspectives restent négatives. Cette question devient emblématique du déficit de services au public dans la région.

Des paradoxes :

- une réalité historique du périmètre régional non affirmée,
- des sites et monuments mondialement connus mais une identité floue,
- une richesse moyenne par habitant supérieure à la moyenne nationale mais un PIB par habitant qui recule,
- une production agricole et industrielle forte, mais insuffisamment valorisée, voire dont le poids dans l'économie est vécu par certains comme un signe de retard,
- une organisation spatiale conciliant plutôt l'environnement et l'harmonie sociale mais le complexe de l'absence d'une métropole-phare,
- l'absence de nom identifiant véritablement la région pour les habitants, comme à l'extérieur
- une région majeure pour la production d'énergie électrique mais qui n'affirme pas cette force.
- Regret de l'absence d'une agglomération dominante, et pourtant volonté d'un développement égal des chefs-lieux départementaux, et refus fréquent d'un axe ligérien jugé trop dominant.

Puisqu'il s'agit de définir en quelque sorte l'identité future de notre région Centre, valorisant ses atouts, comblant ses difficultés et dépassant ses paradoxes, nous proposons 3 grandes options stratégiques :

Option No 1 : Affirmer le Centre dans sa vocation nationale et européenne au travers de ses atouts environnementaux économiques et humains

Option No 2 : Identifier la région Centre, terre de création et d'innovation dans la société de la connaissance. Participons aux nouvelles Renaissances.

Option No 3 : Vivre et promouvoir les harmonies constitutives de la qualité de vie en région Centre au travers les enjeux du logement, de la culture, de la formation, de l'emploi...

Ces trois options stratégiques sont transversales et doivent nourrir un débat sur une vision dégagée des contingences immédiates.

L'enjeu est de situer collectivement derrière chacune ce qui est souhaitable pour l'avenir de notre région, puis, d'indiquer clairement en quoi ces options portent de véritables choix.

Option stratégique No 1 :

Affirmer le Centre dans sa vocation nationale, c'est :

- S'inscrire dans le grand bassin parisien et s'ouvrir à l'Ouest, et donc être un espace d'accès ou de contournement de l'Île-de-France, ce qui implique de finaliser les liaisons ferroviaires et routières correspondantes pour les voyageurs et pour le fret
- Être le grenier de l'Europe et nourrir les européens sans altérer l'environnement
- Être une grande région de production de l'énergie nationale et d'innovation dans ce domaine
- Attirer les franciliens, pour leur proposer du travail, des loisirs, un lieu de retraite
- Posséder une industrie puissante, en particulier dans le domaine de la mécanique, de la pharmacie, de la cosmétique, des matériaux, de l'électronique.
- Attirer et retenir les touristes du monde entier tout au long de l'année

Option stratégique No 2 :

Identifier la Région Centre, cela implique :

- De cultiver avec une passion égale, les arts et les sciences
- De s'inscrire dans un héritage culturel très riche, pour y susciter de la créativité, de la recherche et de l'innovation
- De faire rayonner le Val de Loire à l'échelle mondiale à partir de l'inscription UNESCO
- De savoir accompagner les talents régionaux et d'attirer les créateurs
- D'organiser les moyens fédératifs de la recherche et de l'innovation
- De doter tous les jeunes d'une formation initiale de qualité
- De proposer les moyens pour chacun de se former tout au long de sa vie et de participer à la société de la connaissance

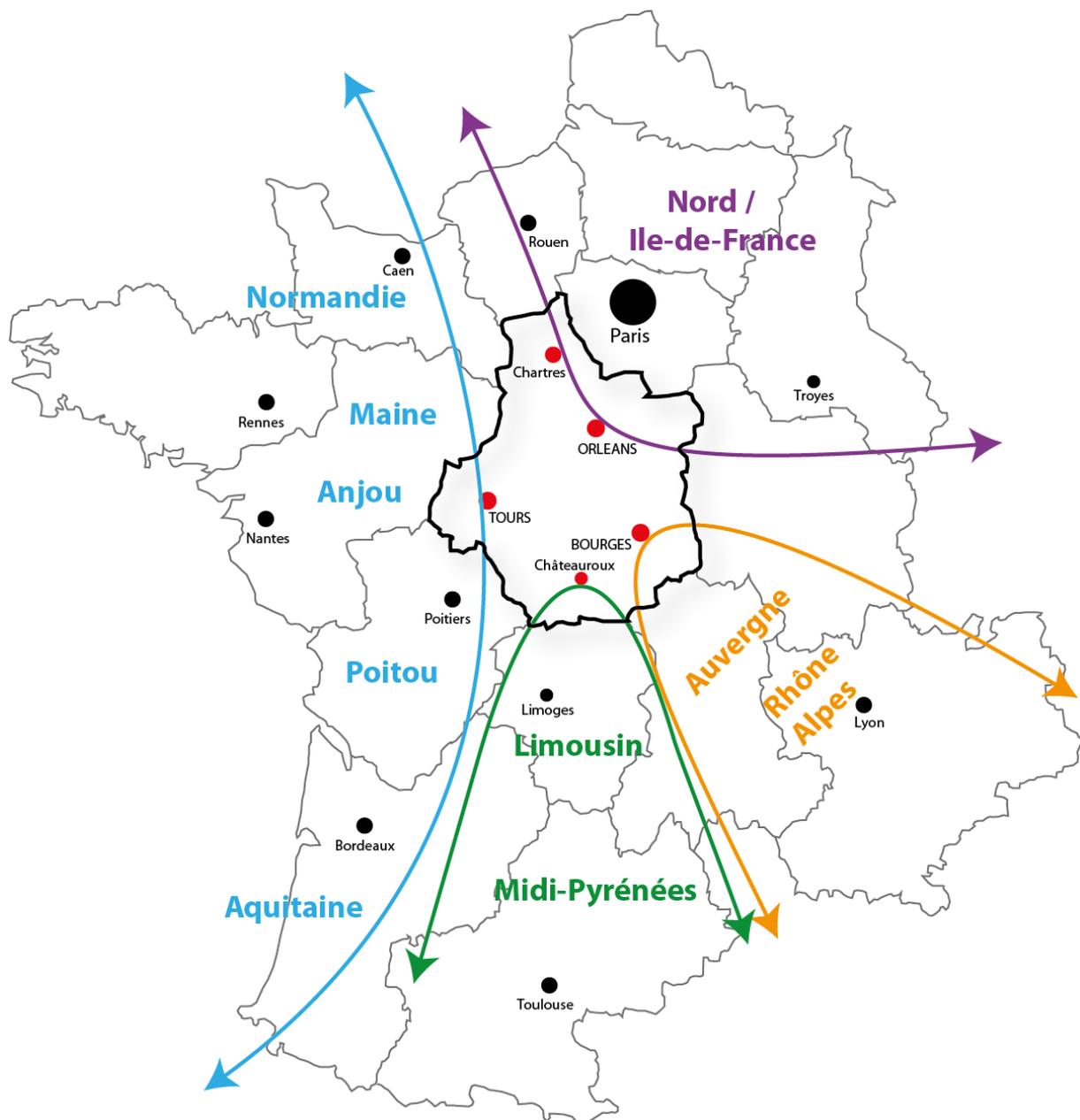
Option stratégique No 3 :

Vivre et promouvoir la qualité de vie, cela veut dire

- Maintenir et structurer un réseau de villes qui permette aux habitants d'avoir des services publics de qualité et de résister à l'étalement urbain d'une part, à la désertification rurale d'autre part.
- Organiser les modes de concertation entre les décideurs régionaux et locaux dans des processus denses, respectueux des responsabilités de chacun, dynamisant.
- Favoriser les initiatives de réseaux d'acteurs
- Prendre les moyens d'avoir un service public de la santé performant et une présence médicale satisfaisante
- Garantir en région Centre l'arrêt de la perte de la biodiversité
- Développer la recherche, l'innovation et l'investissement pour ne plus être dépendant du pétrole d'ici 20 ans

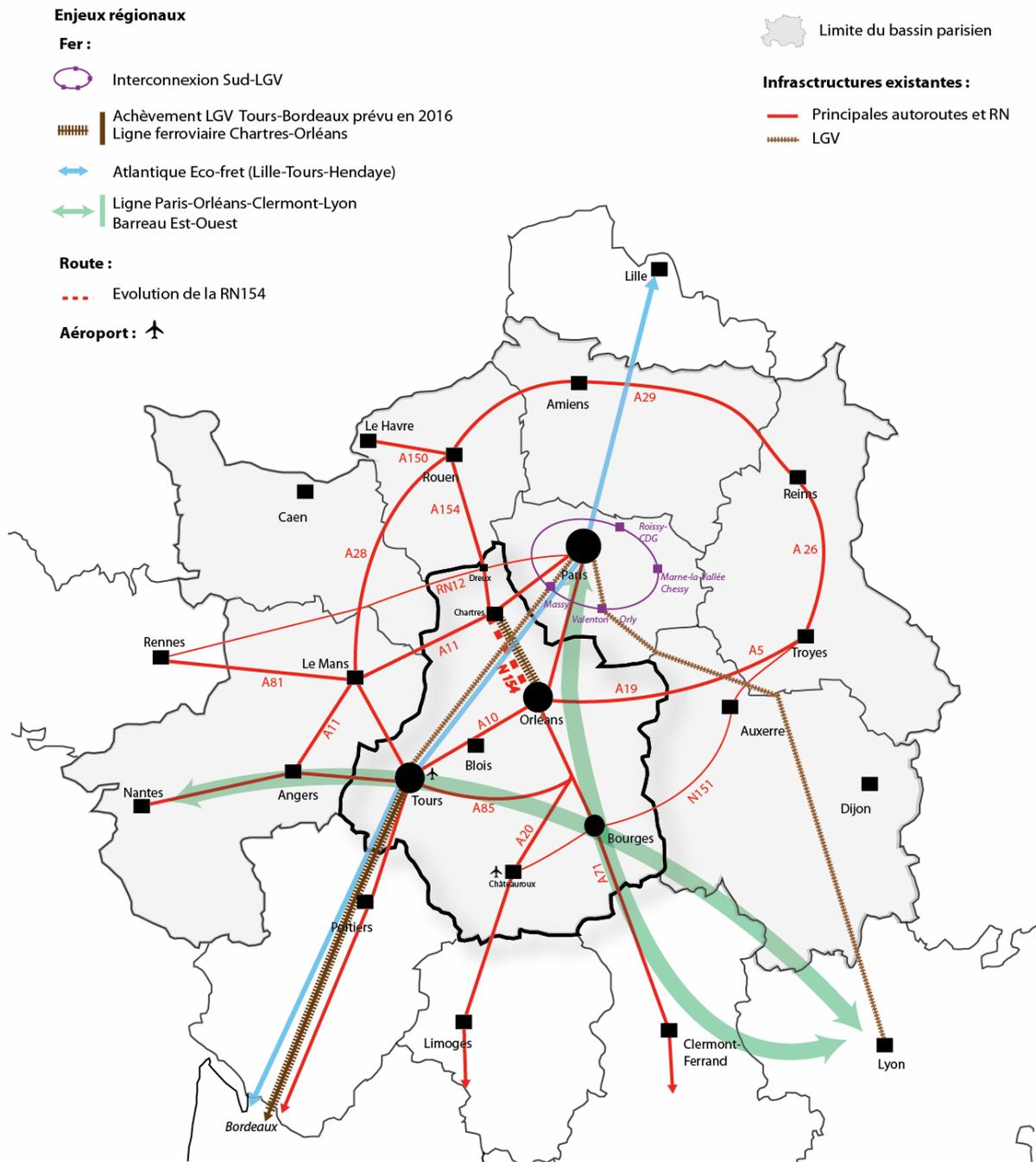
Option 1 : Affirmer le Centre dans sa vocation nationale et européenne

Une région **pivot** aux **portes** de plusieurs grands territoires



Affirmer le Centre dans sa vocation nationale et européenne

Région-moteur de la dynamique du bassin parisien, interface avec l'Ouest et le Sud, espace d'accès et de contournement de l'Île-de-France



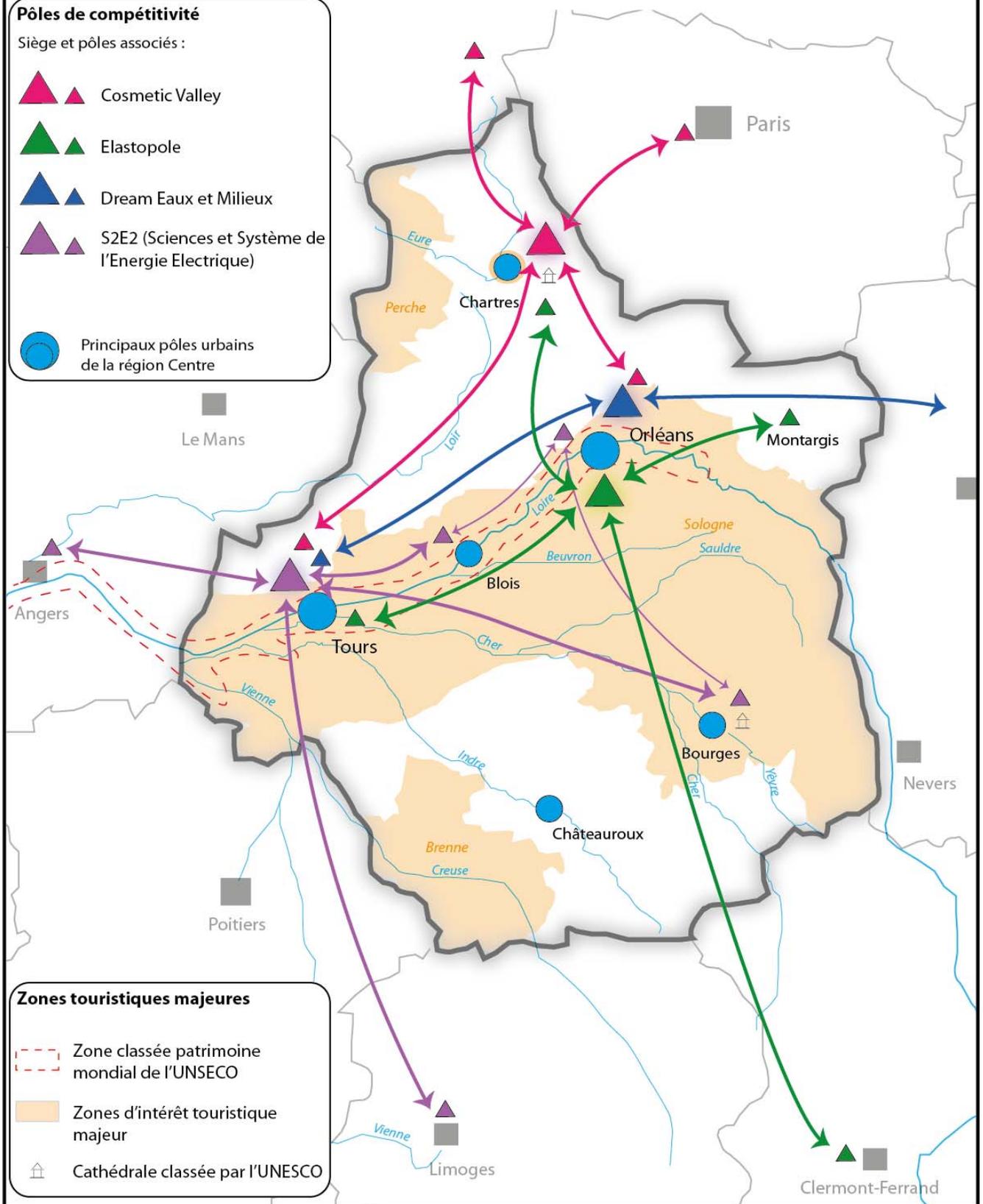
Affirmer le Centre dans sa vocation nationale et européenne

Une économie puissante et rayonnante dans plusieurs secteurs

Pôles de compétitivité

Siège et pôles associés :

-   Cosmetic Valley
-   Elastopole
-   Dream Eaux et Milieux
-   S2E2 (Sciences et Système de l'Energie Electrique)
-  Principaux pôles urbains de la région Centre



Zones touristiques majeures

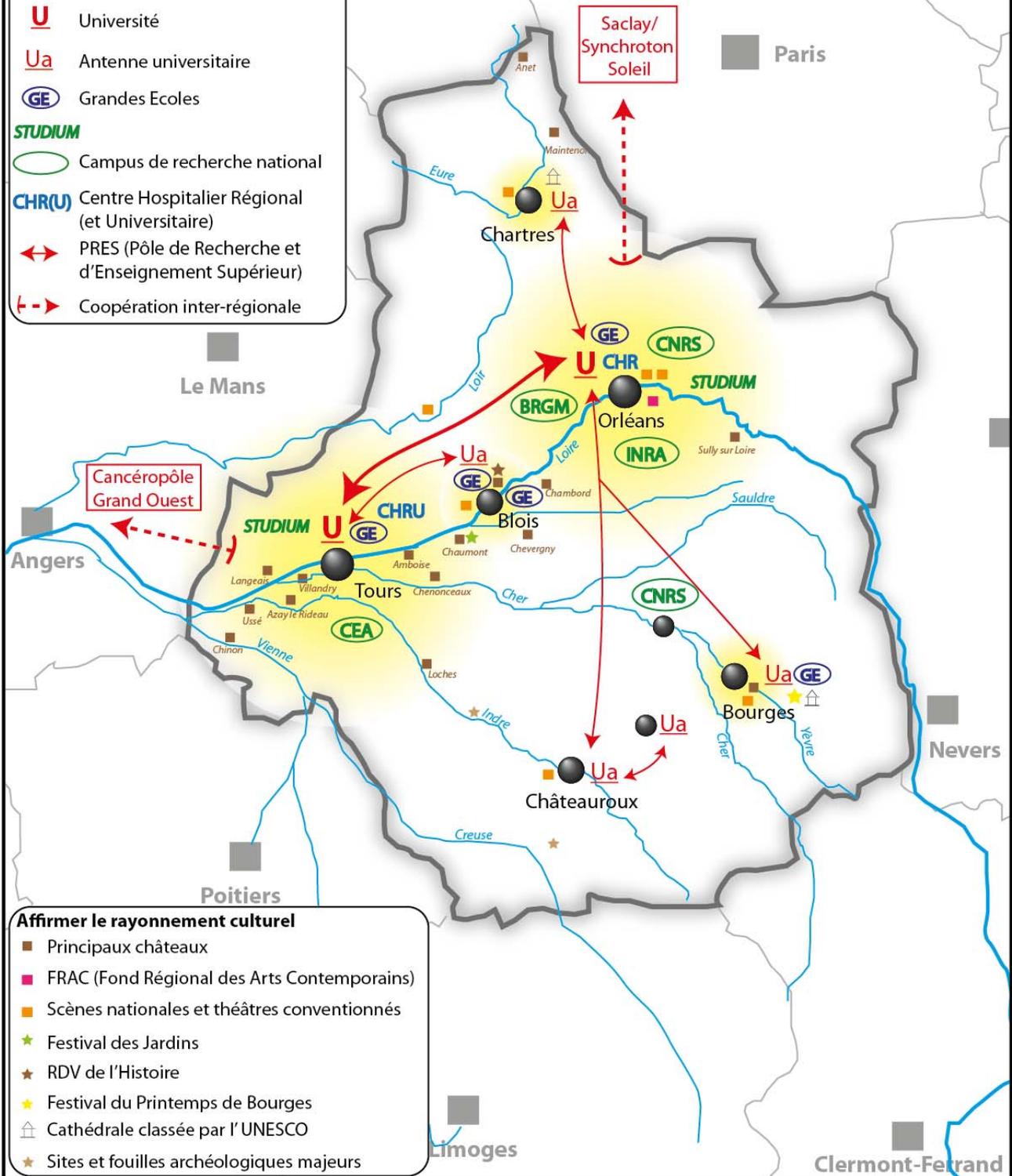
-  Zone classée patrimoine mondial de l'UNESCO
-  Zones d'intérêt touristique majeur
-  Cathédrale classée par l'UNESCO

Option 2 : Identifier la région Centre terre de création et d'innovation dans la société de la connaissance

Cultiver les arts et les sciences

Affirmer le rayonnement scientifique

- U** Université
- Ua** Antenne universitaire
- GE** Grandes Ecoles
- STUDIUM**
-  Campus de recherche national
- CHR(U)** Centre Hospitalier Régional (et Universitaire)
-  PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur)
-  Coopération inter-régionale



Affirmer le rayonnement culturel

-  Principaux châteaux
-  FRAC (Fond Régional des Arts Contemporains)
-  Scènes nationales et théâtres conventionnés
-  Festival des Jardins
-  RDV de l'Histoire
-  Festival du Printemps de Bourges
-  Cathédrale classée par l'UNESCO
-  Sites et fouilles archéologiques majeurs

Option3 : Vivre et promouvoir la qualité de vie

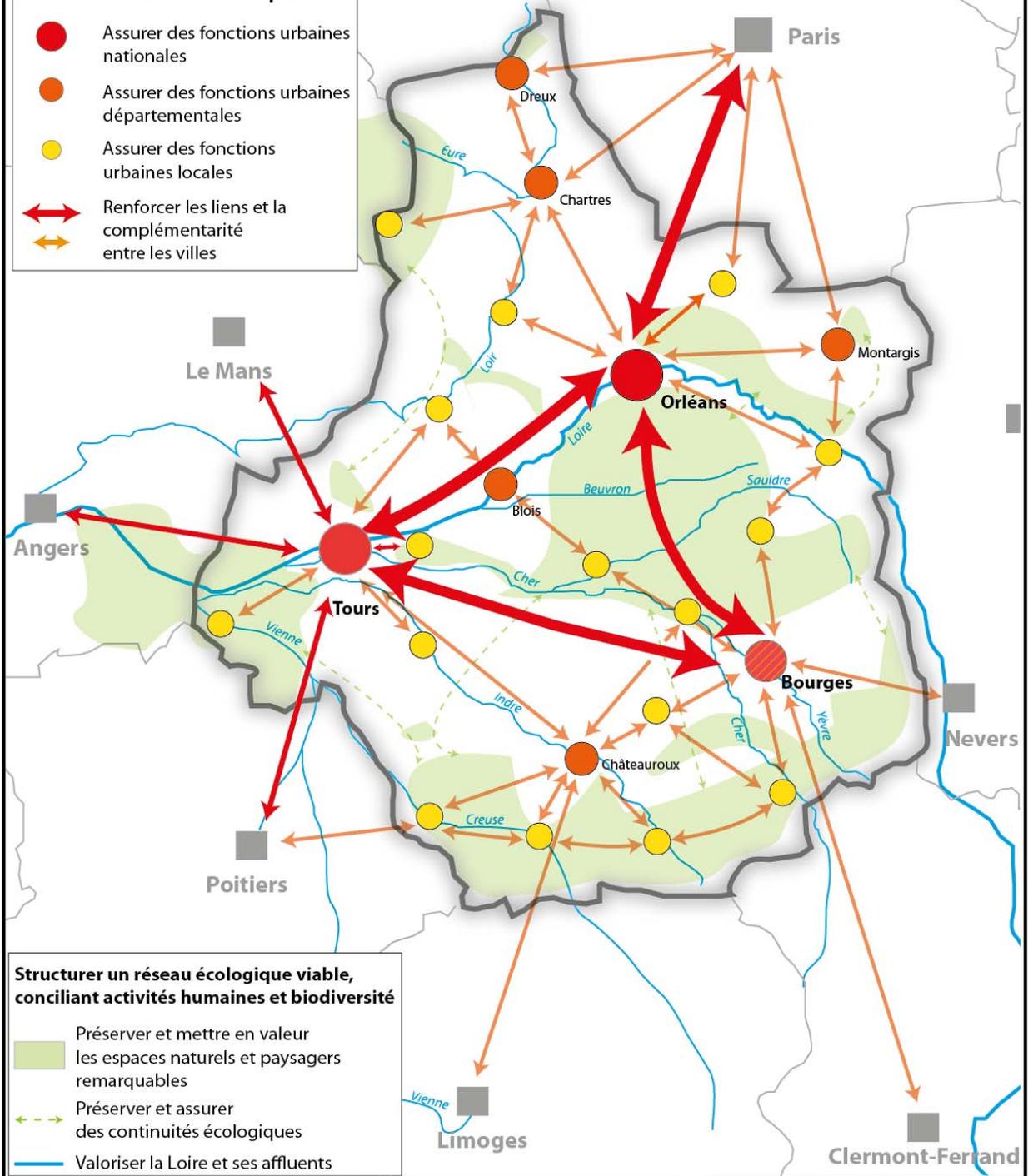
Conforter un réseau urbain équilibré et valoriser les atouts paysagers et naturels

Une région solidaire

D'ici 2020 :

Conforter un réseau urbain équilibré

-  Assurer des fonctions urbaines nationales
-  Assurer des fonctions urbaines départementales
-  Assurer des fonctions urbaines locales
-  Renforcer les liens et la complémentarité entre les villes
- 



A partir de l'automne 2011, nous allons entrer dans un cycle dense de forums, thématiques ou territoriaux. Nous souhaitons que les trois « options stratégiques » proposées ainsi que les cartes qui en traduisent pour partie les impacts territoriaux constituent une base de dialogue. Nous voulons que ce dialogue soit ouvert, imaginatif, et qu'il permette à chaque habitant, à chaque décideur, à chaque territoire d'entamer une réflexion et de proposer des projets et des démarches nouvelles. Ce n'est qu'à l'issue de ce processus de démocratie participative et d'échange que les Conseillers régionaux seront amenés à écrire un projet de « charte du SRADDT ». Ce document devra porter une vision de notre territoire et donner les éléments permettant aux décideurs de hiérarchiser les projets. Il devra aussi contenir les « logiciels » qui dans ce cadre stratégique permettront d'expliquer les choix publics.

Le projet de SRADDT sera ensuite validé par le Conseil régional, sans doute en juin ou à l'automne 2011. Après une ultime période de consultation d'un ensemble d'institutions, en particulier l'Etat, les Départements, les Agglomérations, et de mise à disposition du public, il sera adapté, puis voté soit en décembre 2011, soit au cours de l'année 2012.